

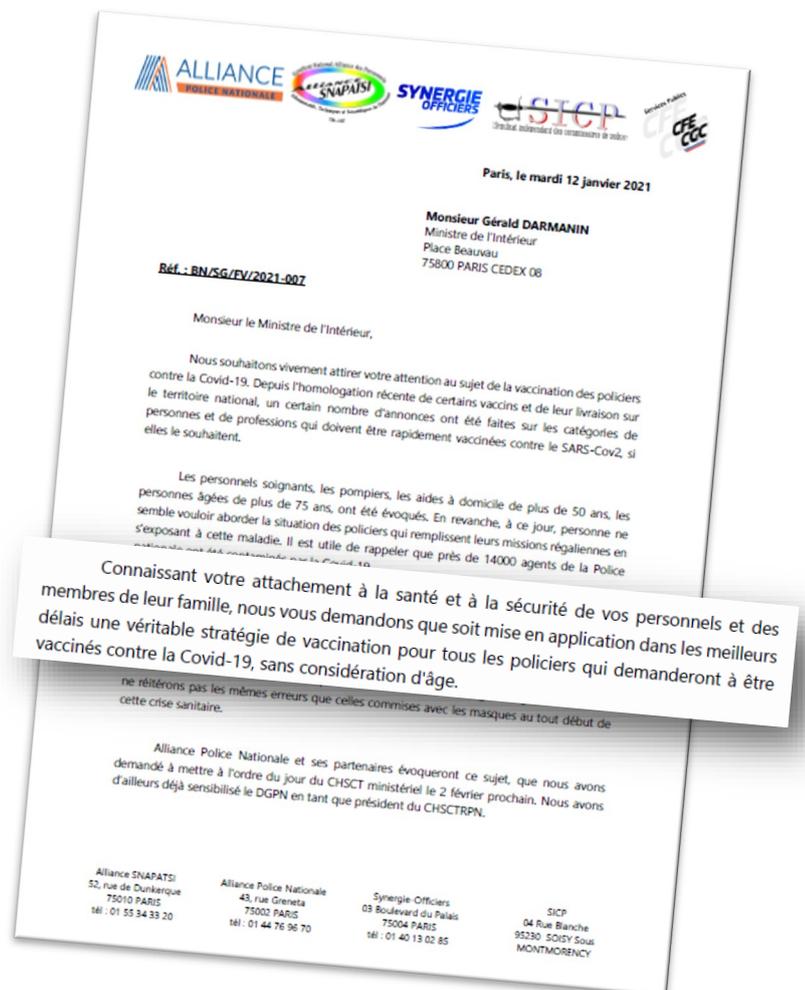
## VACCIN COVID-19 : Le SNAPATSI et ses partenaires saisissent le Ministre

Un certain nombre d'annonces ont été faites sur les catégories de professions qui doivent être rapidement vaccinées contre le SARS-Cov2, sur la base du volontariat. En revanche, à ce jour, personne ne semble vouloir aborder la situation des policiers\* qui remplissent leurs missions régaliennes en s'exposant à cette maladie.

**Le SNAPATSI et ses partenaires demandent donc au Ministre la mise en application dans les meilleurs délais d'une véritable stratégie de vaccination pour tous les policiers\* qui demanderont à être vaccinés contre la Covid-19, sans considération d'âge.**

Le SNAPATSI et ses partenaires de la CFE-CGC évoqueront ce sujet, que nous avons demandé à mettre à l'ordre du jour du CHSCT ministériel le 2 février prochain. Nous avons d'ailleurs déjà sensibilisé le DGPN en tant que président du CHSCTRPN.

\* selon le règlement général d'emploi de la Police Nationale, sont considérés Policiers tous les agents travaillant au sein de la Police Nationale.



### BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20  
Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)

## VOTRE SANTE, NOTRE PRIORITE !